

CONSEIL MUNICIPAL : compte rendu

SEANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2011

Date de la convocation : 23 septembre 2011.

Tous les conseillers municipaux en exercice étaient présents à l'exception de MM Michel ZELLER, Sébastien PLEIGNET et Mme Catherine PERRIN.

Avant l'ouverture de la séance, le maire a invité l'assemblée à respecter une minute de silence, en mémoire de M. Claude MOUGIN, décédé, qui a exercé les fonctions de conseiller municipal de 1989 à 1995.

La lecture du compte rendu de la séance du 29 juillet 2011 n'a soulevé qu'une remarque : il est précisé que la délibération relative au bûcheronnage dans les parcelles 11 et 41 a été prise par 8 voix pour et 2 abstentions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a, à l'unanimité :

- pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable - année 2010 établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bassole et soulevé quelques observations qui devront être signalées à son président : baisse de rendement indiquant le manque de réactivité du fermier (Véolia) en terme de réparations de fuites, approvisionnement trop important depuis le puits des îles à AUTREY LE VAY alors même que la commune dispose de plusieurs sources situées en forêt et ses conséquences directes (eau très calcaire) et le problème récurrent de manque de pression au hameau « Les Patey »,
- le maire étant désireux de participer au prochain congrès des maires de France se tenant à PARIS, du 22 au 24 novembre 2011, accepté de prendre en charge les frais inhérents (inscription, transport et hébergement) soit 364 €,
- conformément aux termes de la convention signée entre la commune et le Département de la Haute-Saône relative à l'aménagement de la traversée du village - tranche 2 (place de la fontaine des Tilleuls), retenu la proposition de l'entreprise Roger Martin - agence de BELFORT s'élevant à 8192,16 € HT concernant l'aménagement des trottoirs de la rue de Bonnal (subvention au titre des bordures de trottoirs à déduire),
- la réglementation imposant aux collectivités la création d'un Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) et la conduite d'un certain nombre de

contrôles des installations d'assainissement autonome desservant les habitations non raccordées au réseau collectif, d'une part, le conseil communautaire ayant décidé de prendre la compétence SPANC, d'autre part, validé le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes du Pays de VILLERSEXEL, à compter du 1^{er} janvier 2012,

- faisant suite à la décision de création d'une commission intercommunale des impôts directs prononcée par la Communauté de Communes du Pays de VILLERSEXEL, proposé deux membres pour y siéger tout en sachant que la nomination définitive appartient au directeur départemental des finances : MM Paul DECARD et Michel DAVAL,
- sachant qu'un artisan local recherche un site à acheter pour installer un bureau avec une partie magasin, soucieux de favoriser l'implantation d'une activité professionnelle, déclaré être ouvert au dialogue et souhaité recevoir un dossier présentant le projet afin d'entamer la négociation : la maison locative sise 41, rue de la Gare pourrait être proposée,
- afin de satisfaire aux obligations réglementaires en matière de dépistage du radon, choisi l'entreprise EDM d'HERICOURT pour cette intervention qui concerne les locaux scolaires : 400 € HT comprenant pose et dépose des appareils de mesure, analyse et rendu d'un rapport,
- établi la liste provisoire d'affouage, pour la prochaine campagne, avec 177 bénéficiaires, (les personnes ayant omis de se faire inscrire ou radier sont invitées à se faire connaître rapidement au secrétariat),
- chargé le maire consulter plusieurs bûcherons afin de connaître leurs conditions d'intervention en fonction du type d'opération : bois en quatre mètres, bois en deux mètres, à la tonne, au stère (bord de route et tri par essence pour chaque catégorie),
- accepté la vente de gré à gré de bois d'industrie, conformément aux conditions de l'accord-cadre passé entre l'Office National des Forêts et la société SWEDSPAN : 33 € HT la tonne bord de route départ forêt + 0,30 € la tonne au titre de la certification PEFC (forêt gérée durablement),
- considérant le partenariat existant entre la commune et le centre social et culturel de LURE par le biais de « chantiers jeunes patrimoine local et culture » se déroulant chaque été, ajusté la subvention allouée à cette activité au titre de la participation aux frais de restauration, les crédits budgétaires inscrits au budget primitif étant insuffisants : 250 € à inscrire au budget supplémentaire soit, au total, 500 €, les jeunes ayant séjourné deux semaines au lieu d'une,

- afin de donner vie au projet de mise en place d'un conseil des jeunes, désigné les personnes désireuses de s'impliquer dans cette action : MM Michel RICHARD, Michel DAVAL, Nicolas PLANCHON, Sébastien PLEIGNET et Mme Aurélie MENUHEY,
- confirmé la vente de bois à M. OBRECHT de CHAMPAGNEY selon les conditions ci-après :
 - ☞ bois de deux mètres : 22 € HT le stère départ HT (-10% de foisonnement)
 - ☞ bois d'un mètre (mélange hêtre et chêne) : 30 € départ HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

A ESPRELS, le 3 octobre 2011

Le Maire,

Michel RICHARD